

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 02-200910-ADM-

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRÉNÉES (AUDAP)

Mme ROSSI rappelle que l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées est une association loi 1901 basée à Bayonne qui réalise des prestations d'ingénierie publique et qui propose aux collectivités membres toute une palette de métiers dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement. L'AUDAP assure, auprès de notre collectivité et plus particulièrement du Pôle intercommunal d'Urbanisme, une mission de conseil et d'aide à la décision en entretenant des relations de proximité avec les élus et services des collectivités. A ce titre, l'Agence d'Urbanisme

assure pour l'Etat, le Département, la Région, le Pays de Béarn et les missions mutualisées prospectives.

Elle assure dans le cadre d'une convention partenariale triennale des missions spécifiques pour notre intercommunalité, en particulier sur les questions d'aménagement stratégique du territoire (SCOT) et de mobilité.

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,

Le Président est le représentant légal de la communauté de communes au sein des instances de l'AUDAP. Pour des raisons pratiques, il a possibilité de déléguer tout représentant

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** que Monsieur le Président est représentant de la CCHB au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP),
- **DESIGNE**, pour suivre les travaux et missions de l'AUDAP, Mme Brigitte ROSSI,
- **AUTORISE** le Président, le cas échéant, en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre lors des réunions des instances de l'AUDAP, à désigner toute autre personne de la collectivité, dûment mandatée par lui-même,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY